

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ ST / Eau

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-04

OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)
POUR 2015**

En application de l'article L .2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau Potable pour l'année 2015. Il retrace les éléments d'investissements de l'année et les éléments d'exploitations exécutés par le délégataire, VEOLIA Eau, désigné lors de la signature du contrat de Délégation de Service (DSP) pour une durée de douze ans (2011-2022).

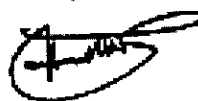
Pour l'exercice 2015, ce rapport présente l'organisation administrative des services, le prix de l'eau et ses composantes, son évolution entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, les indicateurs de performance ainsi que le détail des investissements et leur financement.

Suite à l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD), le service a constaté qu'il était opportun que le délégataire procède à des réajustements permettant une meilleure lisibilité des données.

L'analyse du RAD a mis en évidence des évolutions positives des indicateurs de performances qui sont repris dans ce rapport.

Aussi, je vous demande d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable pour l'année 2015;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:07

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 17 septembre 2016

Délibération n° 16/5-04

OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)
POUR 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Consultative des Services Publics Locaux ;

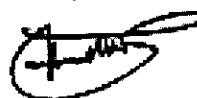
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable pour l'année 2015

ARTICLE 2

Autorise le Maire à demander au délégataire, de procéder aux réajustements demandés par le service, dans le Rapport Annuel du Délégué (RAD) de 2015.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/09/2016 14:07



COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2015
(RAPPORT DU MAIRE)

ADRESSE :

2 RUE DE PARIS
97400 SAINT DENIS
Ile de la Réunion

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2015 (RAPPORT DU MAIRE)

Commune de Saint-Denis de la Réunion

Table des matières

1	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.4	MODE DE PRESENTATION DU RAPPORT	4
2	LES DONNEES TECHNIQUES.....	5
2.1	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.2	NATURE DU PATRIMOINE (RESEAUX ET OUVRAGES)	6
2.3	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	7
2.4	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	8
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	10
3.1	MODALITES DE TARIFICATION	10
3.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	10
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION	11
3.3.1	RECETTE POUR LA COLLECTIVITE	11
3.3.2	RECETTE DU DELEGATAIRE.....	11
4	INDICATEURS DE PERFORMANCES	13
4.1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
4.1.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (INDICATEURS P101.1 ET P102.1) 13	
4.1.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2) 13	
4.1.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3).....	14
4.1.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	16
4.1.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3).....	17
4.1.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2).....	18
4.1.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	19
4.2	INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	21
4.2.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0 SERVICE DE L'EAU POTABLE).....	21
4.2.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES, DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	22
4.2.3	TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	22
4.2.4	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	23

4.3	INDICATEURS FINANCIERS	23
4.3.1	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	23
4.3.2	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	24
4.3.3	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES ET TAUX DE RECLAMATION (P155.1)	25
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	26
5.1	MONTANTS FINANCIERS	26
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	26
5.3	AMORTISSEMENTS	26
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	26
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX :	27
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	28
6.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	28
6.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (cf. L1115-1-1 DU CGCT)	28
7	CONCLUSION	29
8	GLOSSAIRES	30

1 CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Saint Denis couvre une superficie de 14 280 hectares dont 75 % sont des espaces naturels.

La Ville assure la distribution d'eau potable sur la partie habitée de son territoire comprise entre le littoral et l'altitude 800 mètres environ. Le territoire est composé de plusieurs zones géographiques délimitées par les principales ravines de la Commune (Rivière de Saint Denis, Ravine des Patates à Durand, Ravine du Chaudron) qui modèlent la structure du réseau.

Ainsi, plusieurs secteurs de distribution autonome peuvent être définis : la Montagne et la Grande Chaloupe, le Brûlé, Saint-François, Bois de Nèfles, la Bretagne et la zone littorale et piémont qui s'étend du Cap Bernard à la Rivière des Pluies et délimitée au sud par la voie piémont.

1.2 Estimation de la population desservie et du nombre d'abonnements

Ces indicateurs décrivent l'importance du service. Ils permettent d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Estimation du nombre d'habitants desservis - Service de l'eau potable		D101.0					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'habitants desservis ⁽¹⁾	Unités	142 241	145 776	146 708	146 489	146 825	146 763
Nombre d'abonnés desservis	Unités	63 529	65 661	67 044	68 865	70 008	71 136

On observe une augmentation de **1,61%** du nombre de clients individuels.

1.3 Mode de gestion du service

La Commune a fait le choix d'un mode de gestion en délégation et de type affermage ; la collectivité ayant gardé la compétence en matière d'investissements.

Le nouveau contrat d'affermage signé avec l'entreprise VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat a donc pris effet le 1^{er} janvier 2011 et s'achève le 31 décembre 2022.

Ce rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de Service est le cinquième rapport présenté pour ce contrat de 12 ans. Il présente les résultats d'exploitation avec l'application des nouvelles clauses d'exploitation dont des obligations de résultats et de moyens pour le délégataire.

1.4 Mode de présentation du rapport

Il est proposé de présenter dans ce rapport les données brutes issues du Rapport Annuel 2015 du Délégataire (dit RAD 2015) et après analyse réalisée par la Direction de l'Eau.

2 LES DONNEES TECHNIQUES

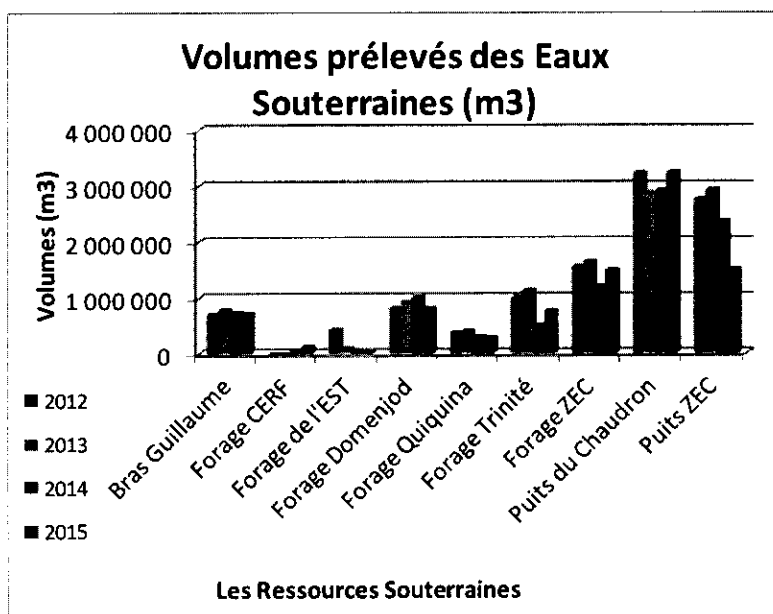
2.1 Nature des ressources en eau

Les ressources de Saint-Denis sont réparties en :

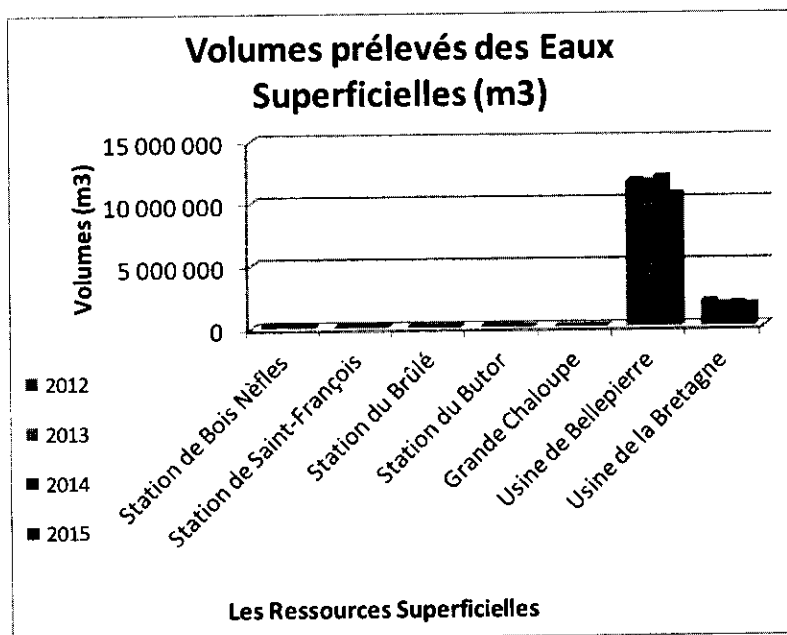
- 39% d'eau souterraine (forages et puits) ;
- 61% d'eau superficielle (captages en rivière, ...) ;

Les graphes ci-dessous récapitulent l'ensemble des forages ou captages exploités sur le territoire.

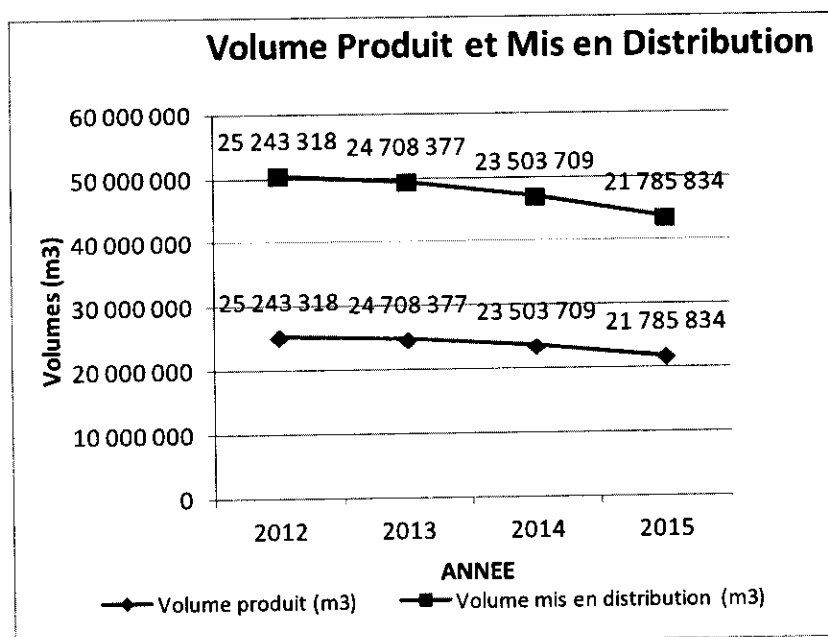
Le premier graphe présente les ressources souterraines. On peut constater que le « Puits du Chaudron » et le « Puits ZEC » sont quantitativement les ressources souterraines les plus abondantes à hauteur des 3.000.000,00 m³.



Pour les ressources superficielles, le captage de la Rivière St-Denis reste la ressource la plus productive et atteint les 12 millions m³.



Les volumes prélevés sont tous mis en distribution. La Ville de Saint-Denis n'achète ni ne vend de l'eau aux communes limitrophes (pas d'interconnexion intercommunale à ce jour).



On constate que les volumes produits et mis en distribution baissent significativement depuis 2010. Entre 2014 et 2015, la baisse est de 7%.

2.2 Nature du Patrimoine (Réseaux et Ouvrages)

Le Service public d'alimentation en eau potable (SP AEP) de la Ville de Saint-Denis a un patrimoine conséquent.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail de tous les ouvrages appartenant au SP AEP :

DESCRIPTIF DU PATRIMOINE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE						
I.- OUVRAGES		2011	2012	2013	2014	2015
Installations de production	Unités	15	15	15	16	16
Capacité totale théorique de production	m3/J	89 506	89 506	89 506	95 506	95 506
Réservoirs	Unités	43	43	43	44	44
Capacité totale de stockage	m3	68 320	69 040	70 120	70 120	70 120

Le patrimoine « RESEAUX » est toujours en accroissement et atteint les 744 Km de linéaire de réseaux de distribution, ce qui prouve que la ville est toujours en évolution et connaît une urbanisation grandissante.

II.- CANALISATIONS		2011	2012	2013	2014	2015
Longueur totale du réseau	Km	732	737	747	762	773
dont longueur d'adduction		25,8	25,8	25,8	28,6	28,6
dont Longueur de distribution :		706	711	721	733	744
dont canalisations		589	593	601	611	622
dont branchements		117,24	118,40	119,97	121,47	122,36
Longueur du réseau de desserte		589	593	601	611	622

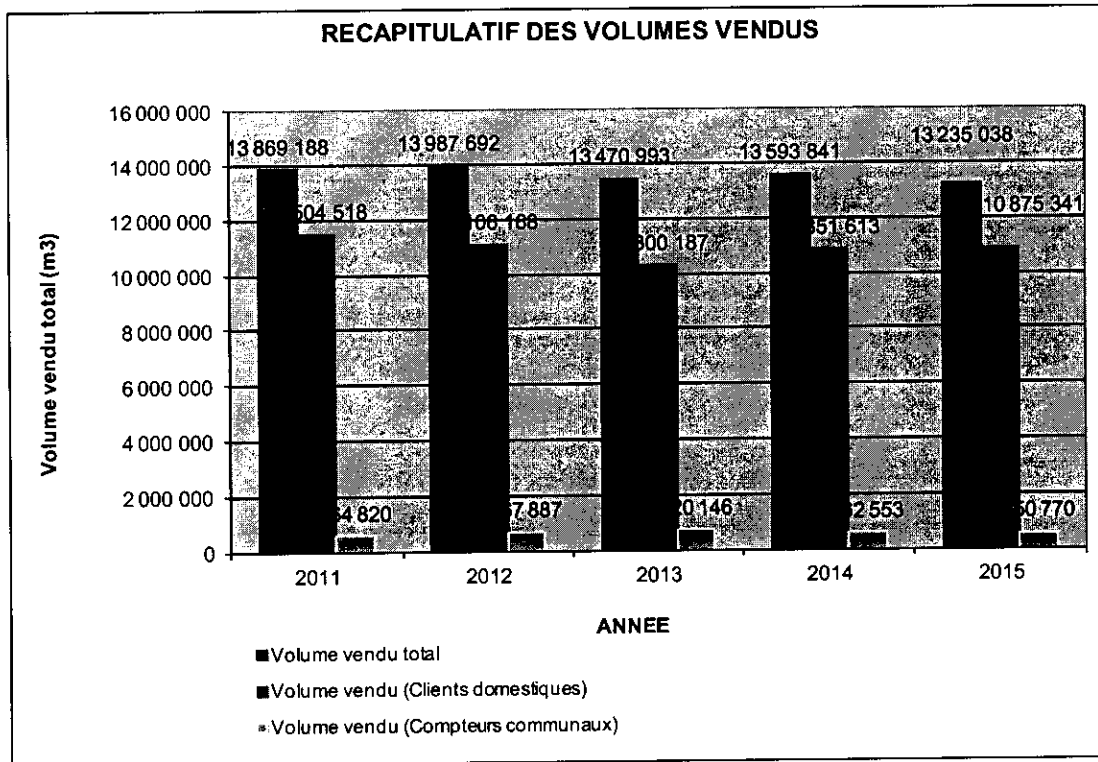
Le nombre de branchement confirme cette croissance avec 63 455 unités.

III.- BRANCHEMENTS		2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de branchements	Unités	62 565	62 797	63 057	63 307	63 455

IV.- EQUIPEMENTS		2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'appareils publics	Unités	1 060	1 060	1 060	1 063	1 069
Nombre d'accessoires hydrauliques		265	265	267	271	281

2.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu total poursuit sa faible décroissance. Cependant, le volume des clients domestiques stagne après des années de décroissance.



2.4 Volumes consommés au cours de l'exercice

Grâce à une définition claire des paramètres « volumes de service » et « sans comptage autorisé », le délégataire affiche des volumes permettant une comparaison avec les années antérieures. La collectivité peut ainsi s'appuyer sur ces données pour vérifier l'atteinte des objectifs indiqués dans le contrat de DSP (Délégation de Service Public).

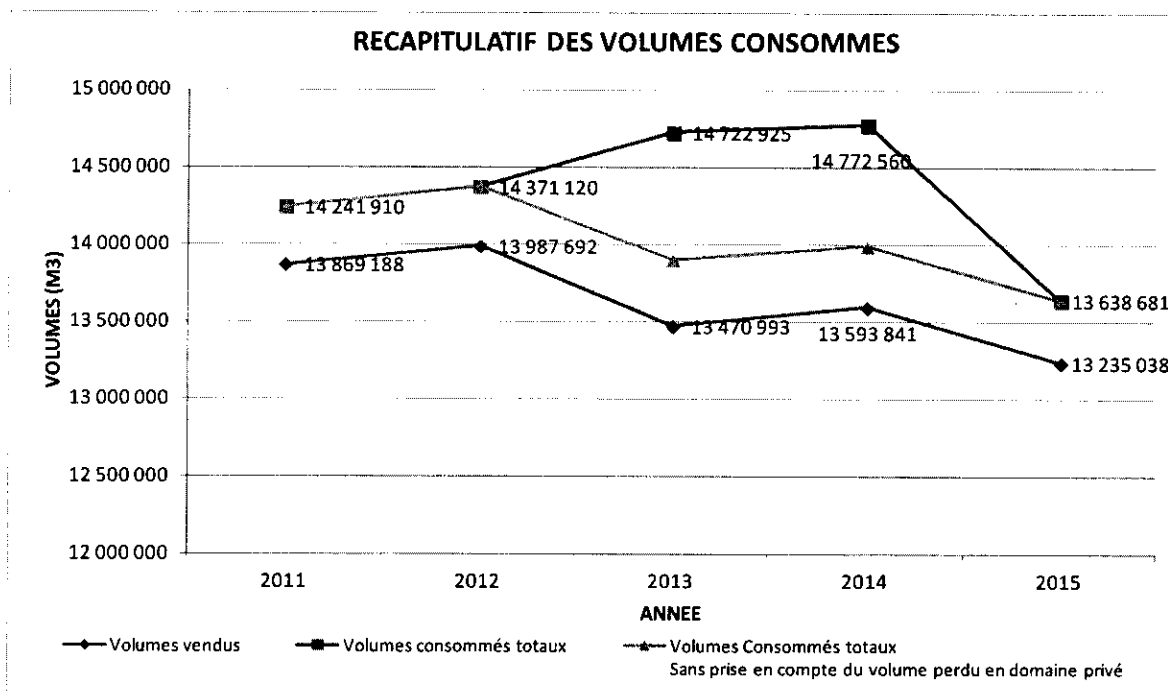
Après deux années exceptionnelles (2013 et 2014), la Ville n'intègre plus dans les « volumes sans comptage autorisé » la part de volumes estimés perdus sur un ensemble de réseaux privés fuyards et sans compteurs généraux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes comptabilisé (m3)	13 869 188	13 987 692	13 470 993	13 593 841	13 235 038
Volumes sans comptage autorisé	252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844
Volumes de service	119 780	125 306	174 106	162 866	169 799
Volumes consommés totaux	14 241 910	14 371 120	14 722 925	14 772 560	13 638 681
Volumes estimés ou mesurés - Perte en domaine privé	0	0	823 440	784 020	1 073 116

* Dans le RAD 2015, le délégataire a modifié la valeur du volume comptabilisé de l'année 2014.

Cependant ces volumes perdus en domaine privé restent un enjeu important. Grâce à des actions menées de manière conjointe entre la Ville et son délégataire, les volumes estimés sur certaines co-proprétés ou zones de bailleurs sociaux ont pu être mesurés grâce à des compteurs statiques et sont donc devenus des données factuelles. Certains cas ont permis de confirmer des situations désastreuses nécessitant des actions d'envergure.

Il reste maintenant au délégataire d'entreprendre des mesures coercitives auprès des bailleurs sociaux, co-proprétaires ou autres.



Lorsque l'on compare les volumes consommés totaux entre eux d'une année à l'autre et sur la base de données comparables ; il peut être constaté que ces volumes diminuent significativement.

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Modalités de tarification

Avec le nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011, la Ville a délibéré sur une nouvelle tarification. Lors des négociations, la Ville a obtenu du délégataire de passer sa part de 0,415€ à 0,3445€ ; soit une baisse de 7,05 centimes par m3.

Par contre, le service public d'alimentation en eau potable a été validé une progression de la part communale qui est fonction de l'inflation et des investissements programmés.

La tarification du service en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport est détaillée dans le tableau présenté dans le paragraphe 3.2.

3.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur D102.0)

Selon les indicateurs en vigueur, une facture de 120 m3 doit être présentée pour réaliser les comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage métropolitain de 4 personnes.

A la Réunion, les consommations moyennes (200 à 250 m3) sont encore au-dessus des moyennes métropolitaines.

A titre indicatif sur la commune de SAINT DENIS l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

SAINT DENIS Prix du service de l'eau potable	DENIS Volume	Prix Au 01/01/2016	Montant Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/2016	N/N-1
Part délégataire			75,78	76,28	0,66%
Abonnement			51,00	51,20	0,65%
Consommation	120	0,3757	44,78	45,08	0,67%
Part collectivité(s)			30,54	31,45	2,98%
Consommation	120	0,2621	30,54	31,45	2,98%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0017	10,73	0,20	-98,14%
Organismes publics			13,20	13,20	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total HT			130,25	121,13	-7,00%
TVA			2,74	2,54	-7,30%
Total TTC			132,99	123,67	-7,01%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,11	1,03	-7,21%

3.3 Recettes d'exploitation

3.3.1 Recette pour la collectivité

Le nouveau contrat a permis à la Collectivité de poursuivre son programme ambitieux d'investissement.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE						
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Ventes d'eau : part de la collectivité contractante	€ (Euros)	3 022 588,00	4 505 103,00	4 404 644,00	4 276 031,00	4 425 534,00
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>					4 392 400,00	4 357 197,00
<i>dont variation de la part estimée sur consommation</i>					-116 369,00	68 337,00

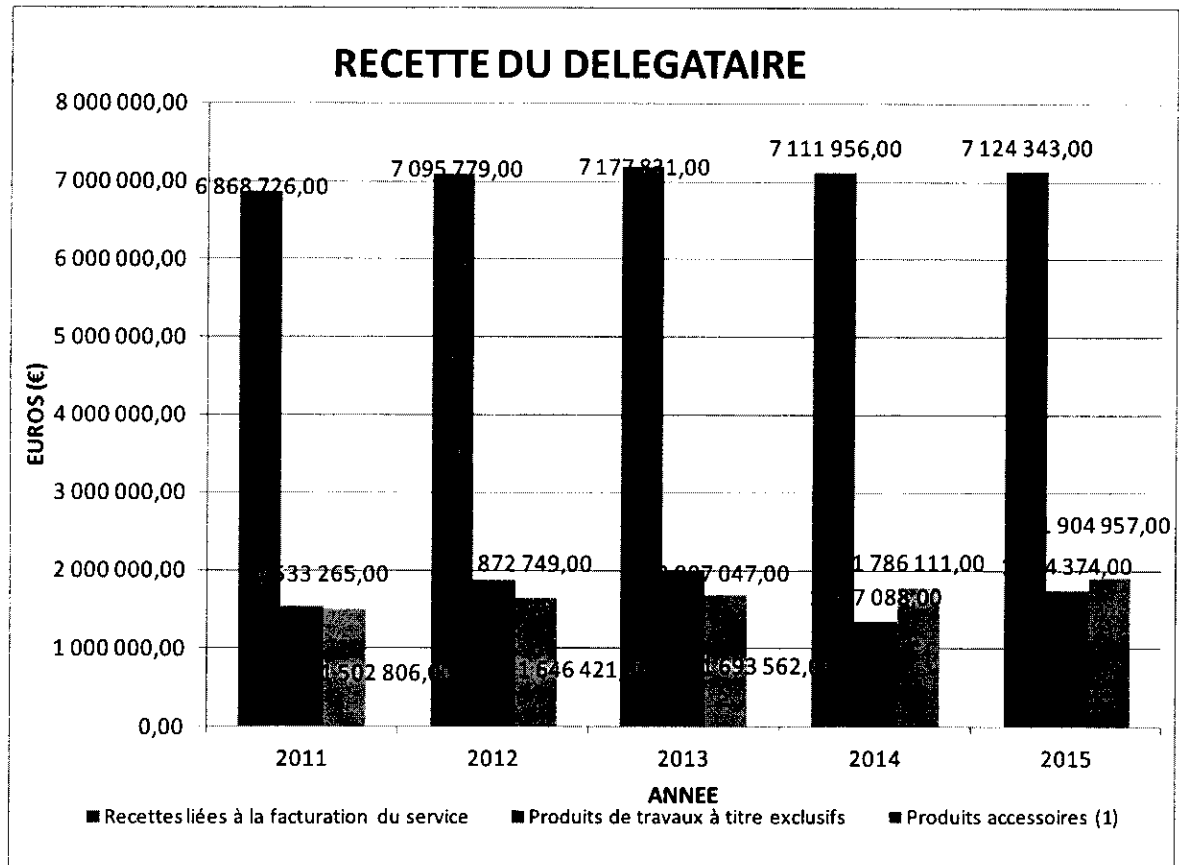
3.3.2 Recette du délégataire

Le tableau ci-dessous détaille les recettes du délégataire depuis l'année 2011 :

RECETTES DU DELEGATAIRE						
Type de recettes	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes liées à la facturation du service	€ (Euros)	6 868 726,00	7 095 779,00	7 177 831,00	7 111 956,00	7 124 343,00
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>					7 242 744,00	7 070 387,00
<i>dont variation de la part estimée sur consommation</i>					-130 788,00	53 956,00
Autres prestations auprès des abonnés		3 036 071	3 519 170	3 700 609	3 133 199	3 649 331
Produits de travaux à titre exclusifs		1 533 265,00	1 872 749,00	2 007 047,00	1 347 088,00	1 744 374,00
Produits accessoires ⁽¹⁾		1 502 806,00	1 646 421,00	1 693 562,00	1 786 111,00	1 904 957,00
TOTAL		9 904 797,00	10 614 949,00	10 878 440,00	10 245 155,00	10 773 674,00

Il est important de noter que le délégataire perçoit des recettes complémentaires en lien avec des prestations exclusives du fait du contrat de délégation de service public.

L'une d'elle est fonction de l'importance des travaux de réseaux entrepris par la Ville ; il s'agit des produits de travaux à titre exclusif. A chaque investissement de la Direction de l'eau dans des travaux de renouvellement, de renforcement et de déplacement de réseaux, le délégataire perçoit des recettes pour réaliser les reports de compteurs.



4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1 Les indicateurs techniques

4.1.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

- Qualité microbiologique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie						
P101.1						
		2011	2012	2013	2014	2015
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	Unités	227	234	257	240	261
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année		227	234	259	242	262
Taux de conformité microbiologique ⁽¹⁾	%	100,00	100,00	99,23	99,17	99,62

- Qualité physico-chimique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques						
P102.1						
		2011	2012	2013	2014	2015
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	Unités	107	106	123	105	121
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100		112	111	127	107	125
Taux de conformité physico-chimique ⁽¹⁾	%	95,54	95,50	96,85	98,13	96,80

Les taux de conformités sont corrects.

Néanmoins, la Ville de Saint-Denis, comme toutes les communes de la Réunion, doit poursuivre ses efforts d'investissements dans la mise aux normes de ses stations de potabilisation et de tous ses sites de production. Il est primordial de réduire les zones de distribution à risque potentiel ; les zones définies par l'Agence Régionale de Santé.

4.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Le décret du 27 janvier 2012 précise les critères d'évaluation selon un nouveau barème de 0 à 120 points.

Pour cette année 2015, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable proposé par le délégataire est de 97 points :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur ICGPR
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	12	12
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0	0
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
ICGPR Localisation des autres interventions	10	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:	97	97

Dans le RAD, le délégataire affiche qu'il perfectionne la base de données patrimoniale dans un Système d'Information Géographique (SIG). La collectivité émet des réserves sur ces affirmations. En effet, la collectivité est toujours en attente d'un SIG opérationnel et exploitable sur les postes des services municipaux.

4.1.3 Rendement du réseau de distribution (p104.3)

Il s'agit du ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et d'autre part le volume produit.

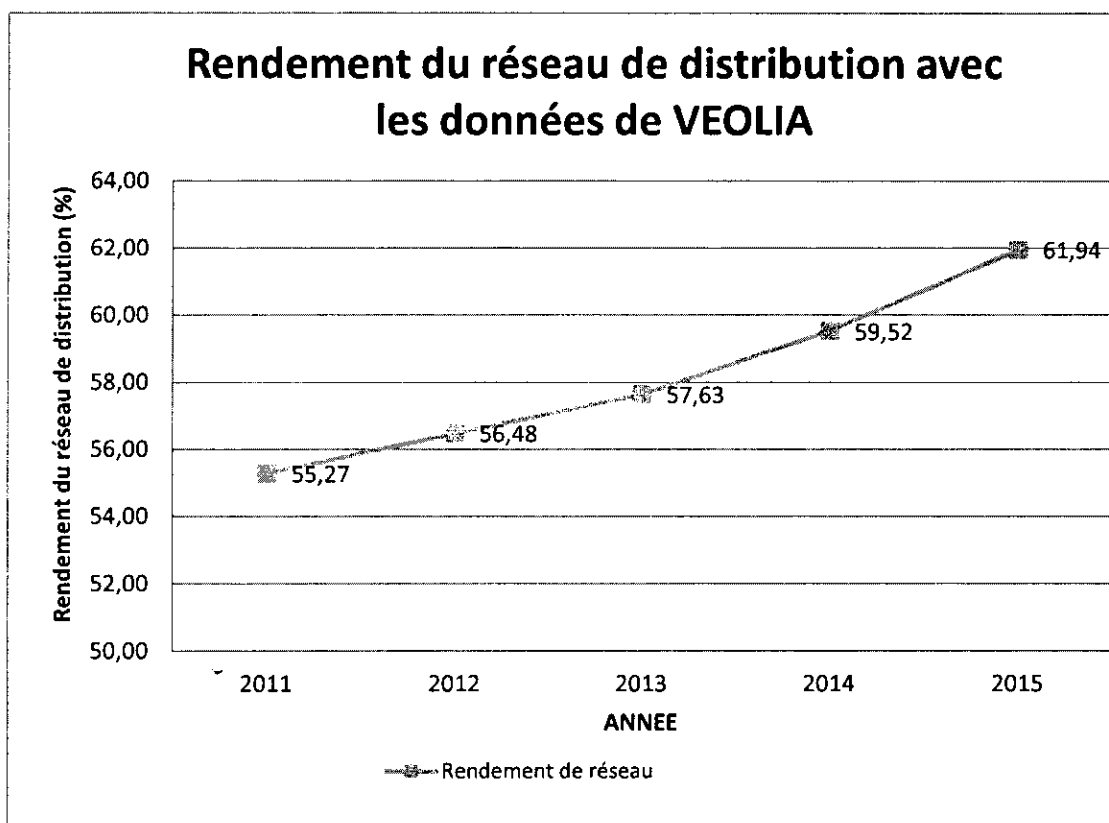
Dans le RAD 2011, le délégataire affichait un rendement de 55,20%. Suite aux réserves émises en 2011, le délégataire a régularisé les données incohérentes et a donc modifié les indices en conséquence. Le tableau ci-dessous retablit les données du rendement du réseau de distribution :

Rendement du réseau de distribution						
P104.3						
		2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Pertes (V5)	m3	-11 777 403	-10 986 228	-9 644 893	-8 731 149	-8 290 622
Volume consommé autorisé 365 J (V6) ⁽³⁾		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844
Volume de service du réseau (V9)		119 780	125 306	174 106	162 866	169 799
Rendement Réseau de Distribution du RAD	%	55,27	56,48	57,63	59,52	61,94

La progression du rendement de réseau prouve que les efforts d'investissement en matière de renouvellement de réseau engagés par la Ville sont efficaces.

En 2015, il n'est plus nécessaire de déduire au volume sans comptage les volumes estimés perdus en domaine privé.

Néanmoins, cet indicateur de volume reste très intéressant pour orienter les actions auprès des bailleurs sociaux ou des co-proprétaires défailants en matière de compteurs généraux.



VEOLIA Eau doit poursuivre ces efforts et s'impliquer pleinement dans son rôle de délégataire auprès des privés :

- en les accompagnant dans la mise en œuvre des compteurs généraux,
- dans la réparation des fuites,
- et dans l'application du règlement de service annexé dans le contrat de DSP.

4.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution, mais ne faisant pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution - le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

Indice linéaire des volumes non comptés						
P105.3						
		2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	0	0
Volume mise en distribution (V4) (2)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	589,002	592,972	601,209	611,425	621,743
Indice (1)	m3 / km / jour	56,52	52,39	49,66	44,40	38,31

L'indice linéaire des volumes non comptés prouve également que les efforts d'investissements ont permis une amélioration de l'état du réseau.

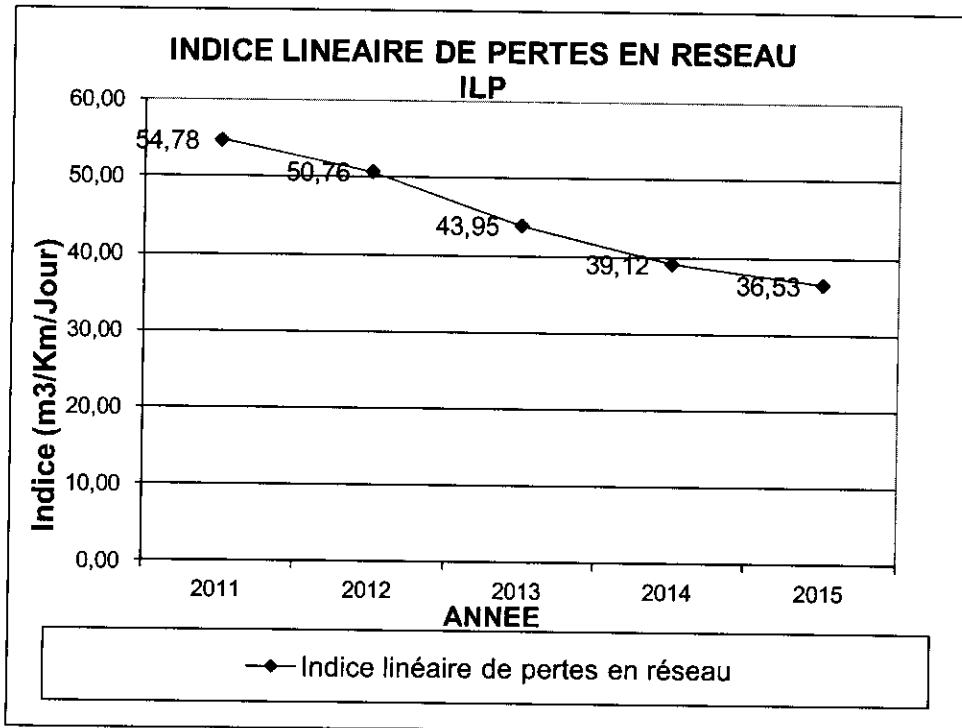
4.1.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Sa valeur et son évolution reflètent :

- d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau,
- d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau						
P106.3						
		2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0		0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0		0	0
Volume mise en distribution (V4) (2)		26 330 107	25 243 318	24 708 377	23 503 709	21 785 834
Volume consommé autorisé (V6) (3)		14 552 704	14 257 090	15 063 484	14 772 560	13 495 212
Volume comptabilisé (V7)		14 179 982	13 873 662	13 811 552	13 593 841	13 091 569
Volume consommateurs sans comptage (V8)		252 942	258 122	1 077 826	1 015 853	233 844
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	589	593	601	611	622
Indice (1)	m3 / km / jour	54,78	50,76	43,95	39,12	36,53



Grâce aux efforts d'investissements de la collectivité et le perfectionnement du délégataire dans la recherche des fuites et des réparations, l'indicateur de performance contractuel du contrat de DSP est inférieur à la valeur contractuel de 2015 soit 42,7m³/km/jour.

VEOLIA Eau doit maintenir ce résultat et ses efforts seront quotidien.

Afin d'accompagner au mieux la collectivité dans le choix de ses investissements futurs, le délégataire devra affiner sa connaissance patrimoniale et lister les réseaux à renouvellement prioritaire, tout en les justifiant.

4.1.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur a pour objectif de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable						
P107.2						
		2011	2012	2013	2014	2015
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	589	593	601	611	622
Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N (L2)		46	47	47	53	37
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,57	1,59	1,56	1,72	1,19

Longueur réalisée en Renouvellement - Renforcement - Déplacement	Km	9,36	8,67	6,36	9,52	3,16
Longueur réalisée en Extension	Km	1,94	2,94	3,76	0,86	0,37

Comparé au taux moyen national de 0,6%, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Ville de saint-Denis (1,19 %) est tout à fait satisfaisant.

4.1.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur mesure les moyens mis en œuvre par la Collectivité pour assurer la protection de ses ressources. Il correspond au niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'Agence Régionale de Santé de la Réunion a établi l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de la Ville de St-Denis selon ces critères et l'a défini dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs ARS-OI Réunion pour l'année 2014

UGE : 0012 SAINT-DENIS (AFFERMAGE)

Dest : MAIRIE DE SAINT-DENIS

Adr : 14 RUE DE PARIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

97717 SAINT-DENIS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Décl. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
974000166	RIVIERE SAINT-DENIS	31078	O	TE		01/06/2010	09/03/2011	30/11/2011	80%
974000167	PUITS ZEC CHAUDRON	7558	N	NP		01/11/2001			40%
974000168	FORAGE F5 EST	1160	N	NP		01/10/1997	01/10/1997		50%
974000170	FORAGE ZEC	4277	N	NP					0%
974000171	PUITS DU CHAUDRON	8805	N	EC		01/11/2001			40%
974000172	BRAS MAHO	301	N	NE					0%
974000173	BRAS DES MERLES	0	N	NE					0%
974000176	RAVINE DU BUTOR	250	N	NE					0%
974000177	BRAS SAMY	2	N	NE					0%
974000178	LAVERDURE	189	N	NE					0%
974000179	RAVINE BOUCAN LAUNAY	284	N	NE					0%
974000180	BRAS CATEAU	231	N	NE					0%
974000181	RAVINE BLANCHE	538	N	NE		15/09/2001			40%
974000182	RAVINE CHAUDRON (1ER BRAS)	5418	N	EC		21/11/2001	21/11/2001		50%
974000183	FORAGE ILET QUINQUINA	1033	N	NP		01/06/1987			40%
974000184	GAL DRAINANTE BRAS GUILLAUME	1947	N	NE					0%
974000591	SOURCE DE LA POINTE DU GOUFFRE	83	O	TE	22/07/1995	28/02/1998	27/02/1998	19/05/1999	80%
974000802	FORAGE DU PARC URBAIN TRINITE 1	2708	O	TE	22/07/1995	02/06/1997		11/02/2002	80%
974000803	FORAGE DOMENJOD	2956	OO	TE	21/05/1999	15/05/2000		30/11/2001	100%
974003131	FORAGE CERF 2	100	O	TE		01/05/2012	31/05/2012	11/04/2013	80%
Indice consolidé UGE									59,2 %

 RAPPORT DU MAIRE 2015 SERVICE PUBLIC AEP
 MAIRIE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

La Direction de l'Eau a bien avancé dans les procédures de régularisation :

- des captages superficiels de Bras Cateau et de Ravine Blanche, mais également dans le captage rattaché à la station de la Bretagne soit Ravine du Chaudron ou 1^{er} Bras ;
- du captage souterrain, le forage Trinité II.

L'origine de l'eau alimentant le service est détaillée ci-après :

Ouvrage	Site	Référence nationale	Autorisation Déclaration	Observations
Captage	Rivière Saint-Denis	1226 4X 0015	Autorisation	Arrêté n° 11 - 1943/SG/DRCTCV
Source	Pointe du Gouffre	1226 4X 0091	Autorisation	Arrêté N° 01037/SG/DICV/3
Captage	Ravine du Chaudron 1 ^{er} Bras (Bretagne)		Déclaration	
Captage	Ravine Blanche (Bois de Nèfles)		Déclaration	
Captage	Bras Cateau (Bois de Nèfles)		Déclaration	
Captage	Bras des Merles (Brûlé)		Déclaration	
Captage	Bras Maho (Brûlé)		Déclaration	
Captage	Boucan Launay (Saint-François)		Déclaration	
Captage	Laverdure (Saint-François)		Déclaration	
Captage	Ravine du Butor (Butor)		Déclaration	
Captage	Bras Samy (Butor)		Déclaration	
Captage	Bras Guillaume (La Montagne)		Déclaration	
Puits	Puits du Chaudron		Déclaration	
Puits	Puits ZEC		Déclaration	
Forage	Quinquina		Déclaration	
Forage	Forage Est		Déclaration	
Forage	Forage ZEC		Déclaration	
Forage	Trinité	1226 4X 0265	Autorisation	Arrêté N° 441/SG/DAI/3
Forage	Domenjod	1227 1X 0090	Autorisation	Arrêté N°01-3690/SG/DAI/3
Forage	Cerf 2 (Domenjod)	1226 4X 0529	Autorisation	Arrêté n° 13 - 488/SG/DRCTCV

4.2 Indicateurs de qualité de service

4.2.1 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0 service de l'eau potable)

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Il s'agit de l'abandon de créances annuelles et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - Service de l'eau potable						
P109.0						
		2011	2012	2013	2014	2015
Montants en euros des abandons de créances				110	118	118
Montants en euros des versements à un fond de solidarité	Euros (€)	0,00	0,00	13 784,52	14 083,67	14 071,00
Volume facturé	m3	13 869 188	13 987 692	13 470 993	13 593 841	13 235 038
Montant ⁽¹⁾	Euros/m3	0,0000	0,0000	0,0010	0,0010	0,0011

Il y a depuis cette année 2013 une participation du délégataire au fond de solidarité.

4.2.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (D151.0)

Cet indicateur caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée.

Le délégataire, qui s'est engagé sur un délai maximal de 1 jour, a tenu cet objectif (ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remise en service un branchement existant).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service						
D151.0						
		2011	2012	2013	2014	2015
Délai	Jours (j)	1	1	1	1	1

4.2.3 Taux de respect de ce délai (P152.1)

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés						
P152.1						
		2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'ouvertures	Unités	7 895	8 115	10 869	11 927	11 445
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais		6 967	7 919	9 760	11 847	11 376
TAUX ⁽¹⁾	%	88,25	97,58	89,80	99,33	99,40

4.2.4 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées						
P151.1						
		2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	Nombre	639	640	39	67	40
Nombre d'abonnés		65 661	67 044	68 865	70 008	71 136
Taux d'occurrence des interruptions de service ⁽¹⁾	Nombre / milliers d'abonnés	9,73	9,55	0,57	0,96	0,56

- Ce taux d'occurrence des interruptions de service non programmés est : **0,56** nombre de coupures /milliers d'abonnés.

4.3 Indicateurs financiers

4.3.1 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manoeuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Service de l'eau potable						
P153.2						
		2011	2012	2013	2014	2015
Encours total de la dette contractée par la Collectivité ⁽²⁾	Euros (€)	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45
Epargne Brute annuelle ⁽³⁾		3 142 038,94	2 632 128,42	3 584 758,40	3 680 338,41	3 297 348,53
Recette réelle fonct		3 384 551,19	4 008 430,84	4 577 202,67	4 695 496,08	4 463 360,70
Dépense réelle d'exploitation		242 512,25	1 376 302,42	992 444,27	1 015 157,67	1 166 012,17
capital de la dette (compte 16)		181 782,85	3 436 548,24	888 931,86	609 448,81	1 254 992,16
Durée d'extinction de la dette ⁽¹⁾	Années	3,18	6,23	4,30	4,52	9,74

L'indicateur de la Ville (**9,74 Année**) est donc inférieur. La situation financière du Budget Annexe de l'Eau est très satisfaisante. Les indicateurs de remboursement de la dette sont inférieurs au référentiel des établissements bancaires (inférieur à 10 années).

La collectivité a choisi de maintenir le niveau d'investissements des années précédentes, malgré les contraintes budgétaires actuelles.

4.3.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant de la facture au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigable de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Service de l'eau potable						
P154.0						
		2011	2012	2013	2014	2015
Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Euros (€)	358 438	539 848	744 285	551 502	461 118
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		21 675 658	19 834 072	23 020 915	13 411 980	13 378 173
Taux d'impayés ⁽¹⁾	%	1,65	2,72	3,23	4,11	3,45

Le taux d'impayés qui concerne les factures de l'exercice N-1 (2014) est de : **3,45 %**.

La collectivité, face à ce taux d'impayés en décroissance par rapport à l'année N-1 - 2014, est toujours cependant en attente des explications du délégataire sur son mode de recouvrement et les nouveaux moyens déployés par rapport au contrainte de la Loi Brotte.

4.3.3 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Taux de réclamations - Service de l'eau potable						
P.155.1						
		2011	2012	2013	2014	2015
Taux de réclamations ⁽¹⁾	Nombre par milliers d'abonnés	0,99	1,43	1,41	1,04	2,54

Le taux de réclamations sur l'exercice est de : **2,54 réclamations par milliers d'abonnés.**

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers

La Ville poursuit ses investissements pour l'amélioration du patrimoine « Réseau » (renouvellement - renforcement et déplacement de réseaux), mais commence également à entreprendre des actions sur les autres thématiques telles que la régularisation des captages, la création de nouveaux forages et la réhabilitation des stations des hauts.

BUDGET EAU - MONTANTS FINANCIERS						
		2011	2012	2013	2014	2015
Montant des travaux réalisés pour l'exercice budgétaire	€ (Euros)	10 616 117,24	8 783 138,96	10 913 218,69	8 759 311,87	8 349 437,08
Montant des subventions		664 087,30	378 691,75	823 568,54	732 382,82	898 598,61
Montant des contributions du budget général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le montant des travaux réalisés pour l'année 2015 s'élève à 8,3 millions d'euros.

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET EAU - ETAT DE LA DETTE						
		2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	€ (Euros)	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80	16 645 959,80	32 131 199,45
Montant remboursé durant l'exercice		268 078,21	3 833 235,24	1 391 535,31	988 601,03	1 634 144,38
* dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)		181 782,85	3 436 548,24	888 931,86	609 448,81	1 254 992,16
* dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)		86 295,36	396 687,00	502 603,45	379 152,22	379 152,22

Pour financer ces investissements, la Ville en 2015 a eu recours à l'emprunt.

L'encours de la dette au 31/12/2015 s'élève à 32,1 millions d'euros.

5.3 Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : **3.880.235,90 €.**

BUDGET EAU - AMORTISSEMENT						
		2011	2012	2013	2014	2015
Montant des amortissements réalisés par la collectivité	€ (Euros)	1 310 148,61	1 310 148,61	22 116,93	28 093,00	3 880 235,90

Cette année, la ville a affiché un montant d'amortissement à la hauteur des investissements des années antérieures.

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Ces projets sont détaillés dans le tableau inséré dans le paragraphe ci-dessous 5.5.

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Le tableau ci-dessous présente les éléments du programme pluriannuel de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2017 et plus.

CF. Document en A3 - à la page 31

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Abandons de créances ou Versements à un fond de solidarité

La procédure mise en place au sein de la collectivité est de transférer l'ensemble des demandes au délégataire. Dans le cadre de la convention Fond Solidarité pour le Logement (FSL), le délégataire traite les demandes en direct avec la collaboration du Conseil Départemental et les acteurs sociaux.

- 111 dossiers ont été abandonnés ;
- 14 071,00€ ont été versés à un fond de solidarité,

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

La Commune n'a pas engagé de démarche pour participer à des opérations de coopération décentralisée au cours de l'année 2015 et antérieure.

Détail des opérations de coopérations décentralisées						
		2011	2012	2013	2014	2015
Subvention à une association humanitaire	€ (Euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

7 CONCLUSION

Les données présentées dans ce rapport sont la synthèse des données émanant du RAD 2015 transmis par le délégataire.

La Ville de Saint-Denis peut affirmer que ces efforts d'investissements et de contrôle du délégataire ont été fructueux et permettent d'afficher les très bons résultats d'indice linéaire de perte de réseau. Cette indice progresse depuis trois ans. Cette année 2015, cet indicateur confirme que les objectifs du contrat de délégation de service public sont atteints.

Néanmoins, la Direction de l'Eau et le délégataire VEOLIA Eau doivent rester vigilant pour maintenir ces bons résultats. Un manque de vigilance pourrait faire chuter systématiquement la progression.

Par conséquent, il est primordial d'intervenir sur d'autres axes essentiels pour éradiquer les fuites non contrôlées. L'axe prioritaire qui ressort de ces analyses est d'aboutir à quantifier les volumes d'eaux injectés dans les zones collectives privées et donc responsabiliser leurs décideurs sur l'impact de leur non- contribution.

Pour le maintien d'un service public d'eau potable de qualité, il convient donc de :

- Rester vigilant sur la prospective du service d'eau potable ;
- Maintenir un contrôle sur l'implication du délégataire et sur ses engagements contractuels ;
- Développer des outils permettant de vérifier les données déclaratives du délégataire ;
- Investir dans des équipements de contrôle, de mesure qui perfectionnent la gestion du service public tant pour le délégataire que la collectivité ;

Il convient face aux échéances fixés par la Loi NOTRE de procéder aux démarches et aux opérations nécessaires au transfert de compétence à l'Intercommunalité.

8 GLOSSAIRES

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSP : Code de la Santé Publique

AEP : Alimentation en Eau Potable

Programme Pluriannuel de travaux de l'Eau de 2010 à 2017 et plus

000073

IV - ANNEXES BUDGET EAU		IV		IV - ANNEXES BUDGET EAU		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1		ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1		AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1	
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant des CP		Crédits de paiement antérieurs (AU 31/12/N-1 : sous les CA Antérieures + CP 2014 AVEC VIR-REPORT à ce jour)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Règles à financer de l'exercice 2016	Règles à financer (exercices 2017 (E+))
		Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (sous les délibérations) compris pour 2015				
042817	Etudes Générales			171 631	31 949	40 000	756 520
042818	Ressource Forage du CERF	1 550 000	-550 000	1 000 000	1 949	0	0
042819	Ressource Bellepierre	2 300 000	1 200 000	3 500 000	275 000	210 000	136 395
042820	Ressource des Ecartis - secteur Bretagne (Captage Chaudron)	5 360 000	4 780 000	10 140 000	2 180 000	4 209 000	3 175 326
042821	Ressource Nouveils - Trinite	2 000 000	500 000	2 500 000	75 000	41 000	2 331 000
042822	Traitement Station Bellepierre	2 350 000	0	2 350 000	55 000	452 000	896 297
042823	Traitement Auzou-Susties	22 000 000	0	22 000 000	2 000	50 000	21 862 352
042824	Traitement STATION DES HAUTS - BRETAGNE	4 300 000	-600 000	3 700 000	2 617 415	499 269	167 662
042825	Stockage	1 100 000	-400 000	700 000	154 272	0	0
042826	Extensions Réseaux	8 500 000	4 500 000	13 000 000	700 000	354 450	0
042827	Renforcement Réseaux	3 000 000	100 000	3 100 000	0	0	0
042828	Renouvellement Réseaux	10 500 000	0	10 500 000	10 324 198	0	0
042829	Sectionnement Réseaux	2 400 000	-200 000	2 200 000	2 003 025	175 801	130 000
042830	Travaux de maintenance Opérateurs	1 085 677	12 298	1 075 975	1 075 975	46 975	0
042831	Travaux de maintenance Ouvrages	900 000	-180 000	720 000	705 609	4 391	0
042832	Stockage ZAC Chamélas	1 500 000	0	1 500 000	1 494 920	0	0
042833	Stockage ZAC Chamélas	4 300 000	-1 100 000	3 200 000	2 562 977	0	0
042834	Stockage MONTIGNY	2 150 000	-170 000	1 980 000	637 023	0	0
042835	Renforcement Réseaux	2 000 000	-1 500 000	500 000	456 007	0	1 980 000
042836	Stockage LAVAL	1 810 000	190 000	2 000 000	35 000	19 993	20 000
042837	Stockage Ressinc	1 710 000	4 110 000	5 820 000	36 664	190 000	1 725 000
042838	Stockage MOULIN	1 760 000	240 000	2 000 000	0	100 000	5 631 334
042839	Stockage MOULIN	2 000 000	0	2 000 000	32 000	0	1 968 000
042840	Groupe Multi-Opér	1 500 000	0	1 500 000	56 573	0	0
042841	Groupe Multi-Opér	1 500 000	0	1 500 000	550 000	350 000	0
042842	Groupe Multi-Opér	1 750 000	250 000	2 000 000	30 000	1 204 000	757 374
042843	GROUPE AEU AEP BOIS DE NEFLES & BOIS ROUGE - BRETAGNE	3 800 000	0	3 800 000	1 030 000	358 000	0
042844	INTERCO EST OUEST	7 500 000	0	7 500 000	210 000	2 560 000	2 130 000
042845	RESSOURCES DES ECARTIS - BNF (CAPTAGE RAMINE BLANCHE ET BRAS CATEAU)	0	1 500 000	1 500 000	0	42 000	1 393 000
042846	RESSOURCES DES ECARTIS - MONTAGNE (BRAS GUILLAUME)	0	4 050 000	4 050 000	0	32 000	3 911 500
042847	TRAITEMENT STATION DES HTS - BOIS DE NEFLES	0	2 600 000	2 600 000	0	550 000	2 035 000
042848	EXTENSION RESEAUX II	0	1 000 000	1 000 000	0	500 000	495 000
TOTAL		99 103 677	20 332 300	119 435 977	43 228 896	12 022 879	51 501 756



AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20160927-16504-DE
en date du 27/09/2016 ; REFERENCE ACTE : 16504

Programme Pluriannuel de travaux du Budget Annexe de 2010 à 2017 et plus

IV - ANNEXES BUDGET EAU		IV		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1		B2.1	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1		B2.1	
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1		B2.1	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votés antérieur y compris ajustement	Montant des AP		Montant des CP	
		Révision de l'exercice 2015	Total cumulé toutes les opérations y compris pour 2015	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016	Restes à financer de l'exercice 2016
				Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices 2017 ET +)
042817	Etudes Générales	1 550 000	1 000 000	171 531	756 520
042818	Ressource Forage du CERF	2 300 000	3 500 000	2 878 605	136 385
042819	Ressource Bellepierre	5 360 000	10 140 000	575 674	3 175 326
042820	Ressource des Ecartis - secteur Bretagne (Captage Chaudron)	2 000 000	2 500 000	53 000	2 331 000
042821	Ressource Nouvelle - Trinite	2 350 000	0	946 703	896 287
042822	Traitement Station Bellepierre	22 000 000	22 000 000	85 646	21 862 352
042823	Traitement Auzelle-Station	4 300 000	3 700 000	415 654	489 269
042824	Stockage	1 100 000	700 000	545 728	167 662
042825	Extensions Réseaux	8 500 000	13 000 000	11 945 550	0
042826	Renforcement Réseaux	3 000 000	3 100 000	3 100 000	354 450
042827	Renouvellement Réseaux	10 500 000	10 500 000	10 324 199	0
042828	Sectorisation Réseaux	2 400 000	2 200 000	2 003 025	175 801
042829	Groupement Multi-Opérateurs	1 063 677	1 075 975	1 075 975	46 975
042830	Entretiens des ouvrages	800 000	720 000	705 699	0
042833	Stockage ZAC Camélias	1 500 000	1 500 000	1 494 920	4 381
042832	Renouvellement Réseaux 2012 - 2015	4 300 000	3 200 000	2 962 877	0
042834	Ressource Intercommunale	2 150 000	1 980 000	0	1 980 000
042835	Renforcement Réseaux 2012-2015	2 000 000	500 000	456 007	20 000
042838	Stockage LAVERDURE-CAMELIAS (interco)	1 810 000	2 000 000	35 000	1 725 000
042839	Stockage Reservoir EST 5000 - CHAUDRON (interco)	1 710 000	5 820 000	36 664	100 000
042840	Stockage MOULINA VENT - BNF	1 760 000	2 000 000	0	5 631 334
042841	Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BRETAGNE	2 000 000	2 000 000	1 944 427	1 968 000
042842	Groupe Multi-Opérateurs ANRU	1 500 000	1 500 000	600 000	0
042843	Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP ST FRANCOIS	1 750 000	2 000 000	30 000	350 000
042844	GRUPE AEU AEP BOIS DE NEFLES & BOIS ROUGE - BRETAGNE	3 800 000	3 800 000	1 032 000	1 204 000
042845	INTERCO EST OUEST	7 800 000	7 500 000	210 000	356 000
042846	RESSOURCES DES ECARTIS - BNF (CAPTAGE RAVINE BLANCHE ET BRAS CATEAU)	0	1 500 000	0	2 600 000
042847	RESSOURCES DES ECARTIS - MONTAGNE (BRAS GUILLAUME)	0	4 050 000	0	42 000
042848	TRAIEMENT STATION DES HTS - BOIS DE NEFLES	0	2 600 000	0	32 000
042849	EXTENSION RESEAUX II	0	1 000 000	0	3 911 500
	TOTAL	99 103 677	119 435 977	43 226 898	485 000
		20 332 300	12 684 442	12 022 879	51 501 754

